

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.086.798, un actif net de D : 9.057.443 et un bénéfice de la période de D : 91.755.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Les emplois en titres émis par la « BNA », représentent à la clôture de la période 11,00% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes:

FINOR

Karim DEROUICHE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2022	30/06/2021	Année 2021
Portefeuille-titres	4	7 205 544	8 578 060	8 603 112
Obligations et valeurs assimilées		7 205 544	8 578 060	8 603 112
Placements monétaires et disponibilités		1 881 203	1 961 496	1 477 652
Placements monétaires	5	1 881 180	1 961 391	1 477 629
Disponibilités		23	105	23
Créances d'exploitation	6	51	40 289	52
TOTAL ACTIF		9 086 798	10 579 845	10 080 816
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	27 778	22 243	21 578
Autres créditeurs divers	8	1 577	2 535	2 435
TOTAL PASSIF		29 355	24 778	24 013
ACTIF NET				
Capital	9	8 886 517	10 361 627	9 685 099
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		43	86	81
Sommes distribuables de la période		170 883	193 354	371 623
ACTIF NET		9 057 443	10 555 067	10 056 803
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 086 798	10 579 845	10 080 816

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	94 818	199 399	111 669	226 531	448 053
Revenus des obligations et valeurs assimilées		94 818	199 399	111 669	226 531	448 053
Revenus des placements monétaires	11	15 207	23 827	5 618	11 622	29 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		110 025	223 226	117 287	238 153	477 107
Charges de gestion des placements	12	(20 615)	(42 200)	(22 243)	(46 212)	(90 777)
REVENU NET DES PLACEMENTS		89 410	181 026	95 044	191 941	386 330
Autres charges	13	(2 573)	(5 284)	(2 775)	(5 806)	(11 369)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(200)	-	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		86 837	175 542	92 269	185 935	374 761
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 498)	(4 659)	8 551	7 419	(3 138)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		84 339	170 883	100 820	193 354	371 623
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 498	4 659	(8 551)	(7 419)	3 138
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		74 418	67 022	4 478	(20 637)	(11 783)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(69 500)	(57 950)	-	29 970	30 170
RESULTAT DE LA PERIODE		91 755	184 614	96 747	195 268	393 148

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	91 755	184 614	96 747	195 268	393 148
Résultat d'exploitation	86 837	175 542	92 269	185 935	374 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	74 418	67 022	4 478	(20 637)	74 418
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(69 500)	(57 950)	-	29 970	(69 500)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(333 643)	(333 643)	(331 636)	(331 636)	(331 636)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(251 818)	(850 331)	64 813	(1 781 313)	(2 477 457)
Souscriptions					
- Capital	7 826 601	9 900 871	12 502 876	16 533 907	22 955 522
- Régularisation des sommes non distribuables	5 366	5 824	9 781	10 781	20 151
- Régularisation des sommes distribuables	249 404	338 580	375 751	540 439	731 559
Rachats					
- Capital	(8 059 813)	(10 708 292)	(12 407 743)	(18 219 289)	(25 325 967)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 494)	(6 057)	(9 362)	(10 435)	(20 324)
- Régularisation des sommes distribuables	(267 882)	(381 257)	(406 490)	(636 716)	(838 398)
- Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	(493 706)	(999 360)	(170 076)	(1 917 681)	(2 415 945)
ACTIF NET					
En début de période	9 551 149	10 056 803	10 725 143	12 472 748	12 472 748
En fin de période	9 057 443	9 057 443	10 555 067	10 555 067	10 056 803
NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
En début de période	89 854	95 517	101 346	118 939	118 939
En fin de période	87 554	87 554	102 286	102 286	95 517
VALEUR LIQUIDATIVE	103,450	103,450	103,192	103,192	105,288
TAUX DE RENDEMENT	0,98%	1,95%	0,97%	1,89%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022, à D : 7.205.544 et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût	Valeur	%
	de titres	d'acquisition	au 30/06/2022	Actif net
Obligations & valeurs assimilées		6 908 032	7 205 544	79,55%
Obligations des sociétés		933 382	959 566	10,59%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	52 462	55 158	0,61%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	420 000	428 282	4,73%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	120 000	126 971	1,40%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	25 000	25 486	0,28%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	40 000	40 654	0,45%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	39 920	40 384	0,45%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	40 000	40 809	0,45%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	40 000	40 591	0,45%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	100 000	104 267	1,15%
Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	8 000	8 002	0,09%
&	200	8 000	8 307	0,09%
Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7 %	500	40 000	40 655	0,45%
Emprunt National		275 000	279 534	3,09%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,90%	500	50 000	52 980	0,58%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,80%	2 000	200 000	201 516	2,22%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	25 000	25 038	0,28%
Bons du trésor assimilables		5 699 650	5 966 444	65,87%
<u>BTA 08-2022 - 5,6%</u>	500	478 400	519 576	5,74%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 007 022	11,12%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	506 858	5,60%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	902 781	9,97%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	702 604	7,76%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 330 297	14,69%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	997 306	11,01%
Total		6 908 032	7 205 544	79,55%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,30%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022 à D : 1.881.180 et se détaille comme suit :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/06/2022</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue	877 616	881 516	9,73%
Banque Nationale Agricole	877 616	881 516	9,73%
Certificats de dépôt	995 938	999 664	11,04%
BNA au 01/07/2022 au taux de 6,60%	499 085	500 000	5,52%
BNA au 05/07/2022 au taux de 7,60%	496 853	499 664	5,52%
Total général	1 873 554	1 881 180	20,77%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		20,70%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2022 à D : 51, contre D : 40.289 au 30 juin 2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	39 930	-
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	-	-
Autres	51	359	52
Total	51	40 289	52

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2022 à D : 27.778, contre D : 22.243 au 30 juin 2021 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Maxula Bourse	13 774	14 861	14 418
Banque Nationale Agricole (dépôt)	8 402	4 430	4 296
Banque Nationale Agricole (distribution)	5 602	2 952	2 864
Total	27 778	22 243	21 578

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022 à D : 1.577, contre D : 2.535 au 30 juin 2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	767	836	803
TCL	94	98	96
Retenu à la source à payer	716	1 601	1 536
Total	1 577	2 535	2 435

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2021

Montant	9 685 099
Nombre de titres	95 517
Nombre d'actionnaires	773

Souscriptions réalisées

Montant	9 900 871
Nombre de titres émis	97 645
Nombre d'actionnaires nouveaux	363

Rachats effectués

Montant	(10 708 292)
Nombre de titres rachetés	(105 608)
Nombre d'actionnaires sortants	(357)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	67 022
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(57 950)
Régularisation des sommes non distribuables	(233)

Capital au 30-06-2022

Montant	8 886 517
Nombre de titres	87 554
Nombre d'actionnaires	779

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 94.818 pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2022, contre D : 111.669 à l'issue de la même période close le 30 juin 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations					
- intérêts	17 856	36 393	24 366	50 802	94 592
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	76 962	163 006	87 303	175 729	353 461
TOTAL	94 818	199 399	111 669	226 531	448 053

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2022 à D : 15.207, contre D : 5.618 à l'issue de la même période close le 30 juin 2021, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	3 836	7 970	5 113	11 117	18 207
Intérêts des certificats de dépôt	11 371	15 857	505	505	10 847
TOTAL	15 207	23 827	5 618	11 622	29 054

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2022 à D : 20.615, contre D : 22.243 à l'issue de la même période close le 30 juin 2021, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au 30/06/2022</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/06/2022</u>	<u>du 01/04</u> <u>au 30/06/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/06/2021</u>	<u>Année</u> <u>2021</u>
Commission de gestion	13 774	28 196	14 861	30 876	60 653
Commission de dépôt	4 104	8 402	4 430	9 202	18 075
Commission de distribution	2 737	5 602	2 952	6 134	12 049
Total	<u>20 615</u>	<u>42 200</u>	<u>22 243</u>	<u>46 212</u>	<u>90 777</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er avril au 30 juin 2022 à D : 2.573, contre D : 2.775 à l'issue de la même période close le 30 juin 2021, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au 30/06/2022</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/06/2022</u>	<u>du 01/04</u> <u>au 30/06/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/06/2021</u>	<u>Année</u> <u>2021</u>
Redevance du CMF	2 295	4 699	2 477	5 146	10 109
TCL	275	581	294	655	1 253
Autres	3	4	4	5	7
Total	<u>2 573</u>	<u>5 284</u>	<u>2 775</u>	<u>5 806</u>	<u>11 369</u>

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.